

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni en salle des conseils à la Mairie de Londinières le 16 mars 2021, à 18h30 sous la présidence de Mme Armelle BILOQUET, Maire.

Etaient présents : Mmes Régine MARTEL, Nathalie WATTELIER, Stéphanie DEBEAUVAIS, Marie Claude DEPOIX, Sandra EVRARD Mrs Jean-Marie DUMOUCHEL, Jacques LECOURT, François HURARD, Sébastien ANGER, Michel COURTOIS, Patrice LEFORT, Henri HUSSON

Absents excusés : Angélique LEBOURG, Catherine LEGRAND

Pouvoirs : Néant

M. François HURARD est nommé secrétaire.

Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 28 Janvier 2021 qui est approuvé à l'unanimité.

DEPART ET REMPLACEMENT DE MARINE PÉGARD

Madame Le Maire annonce le départ de Marine PEGARD qui est en poste à la commune depuis le mois d'août en tant que secrétaire de mairie, elle donne une nouvelle orientation à sa carrière et nous quitte à la fin de mois.

Madame Le Maire informe l'arrivée de Laurence DUHAMEL en remplacement temporaire pour une durée d'un mois.

Madame Le Maire présente également Madame LEFEBVRE Aurélie qui est en reconversion professionnelle et qui effectue un stage jusqu'au 02 avril à la communauté de commune et à la mairie de Londinières.

Madame Le Maire annonce qu'une offre d'emploi a été déposée sur le site emploi territorial pour le recrutement d'une nouvelle secrétaire de Mairie.

CENTRE DE LOISIRS

Madame MARTEL expose que le centre de loisirs aura lieu du 07 Juillet 2021 au 30 Juillet 2021.

Laura Thierry, la directrice du centre de loisirs de l'été 2020, a été reçue en entretien et a renouvelé sa candidature pour le centre à venir.

Divers entretiens ont été réalisés pour les postes d'animateurs, Maxime Platel (pour effectuer un stage BAFA) ainsi que Rose Jaillet en tant qu'animatrice. Nous reconduisons les autres animateurs déjà en poste sur les années précédente.

Effectif : Laura Thierry Directrice ; Jean Michel Lebrun Directeur Adjoint ; Marie Amélie MALAIT Animatrice ; Elena Leborgne Animatrice ; Théo Levasseur Animateur ; Rose Jaillet Animatrice ; Maxime Platel Animateur stagiaire

La commune espère avoir beaucoup d'inscriptions afin de pouvoir augmenter les heures prévues des animateurs.

Madame Martel annonce qu'une publicité sera faite au sein des écoles de la communauté de commune.

Madame Debeauvais questionne si le centre sera libre d'organisée tout type d'activités. Madame Le Maire répond que tout dépendra de la crise sanitaire d'ici l'été mais les activités seront essentiellement proposées par nos animateurs et que nous préconisons moins d'intervenants extérieurs pour cette année.

Madame Le Maire dénonce une organisation difficile de mini camp pour cet été au vu des conditions sanitaire actuelles.

Madame Martel annonce le thème de cette année ; « le monde qui nous entoure ».

Madame Wattelier demande si l'accès au gymnase sera possible pour les enfants du centre, la réponse est favorable.

Madame Le Maire demande l'autorisation au conseil du recrutement des agents d'animations

Le conseil accepte à l'unanimité

Madame Martel rappelle les tarifs du centre de l'année précédente et demande l'autorisation de reconduire ces tarifs.

Pour rappel : La journée s'élève à 9€ par jour (pour les familles non imposables) / 9.75€ (foyer imposable) pour les enfants de Londinières et des communes ayant conventionnés s'élèvent à 18€ par jour (non imposable) 19.50€ imposable par jour et par enfant.

Le conseil accepte à l'unanimité

Monsieur Lefort demande la tranche d'âge des enfants du centre.

Madame Martel informe que les enfants accueillis auront de 6 ans à 14 ans et que les repas des enfants seront à charge des parents, seuls les gouters seront pris en charge par la commune.

C.C.A.S

Madame Martel informe qu'une aide financière a été demandée au CCAS pour la participation à une facture EDF à une personne qui ne peut l'honorer.

Madame DEPOIX intervient pour dire que son dossier a été étudié par la commission CCAS et une assistance sociale.

Madame Martel demande l'autorisation au conseil de régler la somme de 100€

Le conseil accepte à l'unanimité.

Madame Martel remercie l'ensemble du conseil.

Madame Martel informe qu'un tiers des cartes cadeaux de Noël remises aux personnes de plus de 70 ans par le biais du CCAS de la commune sont encore à régler.

TRANSFERT COMPETENCE P.L.U.I A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE (COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10.03.2021 A BURES AVEC MME PONA DDTM

Madame Le Maire annonce qu'une réunion s'est déroulée à la communauté de commune avec la DDDTM concernant l'urbanisme.

Madame Le Maire donne la parole à Monsieur HURARD, présent à la réunion, pour expliquer le sujet aux membres du conseil.

Monsieur Hurard, expose que le sujet complexe pour prendre la compétence P.L.U.I

Madame Le Maire annonce que les conseils municipaux vont devoir délibérer pour le transfert de la compétence ou non à la communauté de commune pour le pouvoir d'urbanisme.

Pour résumer ; si le transfert de cette compétence est autorisé, le plan local d'urbanisme, carte communale etc. seront transférés à la communauté de commune.

Ce qui veut dire que lorsqu'une commune souhaitera modifier son plan local d'urbanisme, elle devra obligatoirement passer par la communauté de communes, mais les dossiers des habitants seront toujours gérés par les mairies.

Madame Le Maire rappelle, que les communes qui n'ont ni PLU ni carte communale sont en RNU, ce qui signifie que c'est l'état qui prend les décisions.

Pour conclure, les communes qui n'ont pas de plan d'urbanisme ne pourront plus avoir l'autorisation de construire sur leur territoire.

De ce fait, pour ainsi continuer à alimenter nos communes en construction, il faut établir un PLUI. Comme les autres documents d'urbanisme, le PLU(i) doit viser à assurer les conditions d'une planification durable du territoire, prenant en compte les besoins de tous les habitants et les ressources du territoire, et conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales (dont la gestion économe de l'espace).

Monsieur Dumouchel intervient et questionne sur le fait d'avoir payé notre PLU en 2014, est ce qu'il faudra repayer pour le PLUI. Madame Le Maire informe que la mise en place d'un PLUI s'élèvera à hauteur d'environ de 350 000€, subventionnable à hauteur de 100 000€. Le prix est élevé car il y a énormément d'études à réaliser mais en mutualisant l'urbanisme de chaque commune avec la mise en place d'un PLUI, le prix sera donc partagé entre chaque commune.

Monsieur Lefort demande pourquoi nous n'avons pas obligé de faire un PLU à chaque commune

Madame Le Maire expose la décentralisation et qu'il n'y avait pas d'obligation de l'Etat, De ce fait les « petites » communes n'ont pas mis en place de PLU.

Madame Le Maire informe que même avec un PLUI cela va être difficile.

En effet Le gouvernement a adopté récemment un objectif de Zéro artificialisation nette (ZAN) pour 2050. Selon le gouvernement, l'artificialisation des sols « engendre partout une perte de biodiversité, de productivité agricole, de capacité de résilience face au risque d'inondation, au changement climatique et à la précarité énergétique, une banalisation des paysages ». Il sera donc de plus en plus difficile de construire sur nos territoires.

Madame Le Maire informe que le SCOT vient au-dessus du PLU PLUI et que le transfert de cette compétence se fera automatiquement au 1er juillet si nous ne délibérons pas.

Pour qu'elle ne soit pas transférée il faut au moins 25% qui délibèrent contre et cela doit représenter 20% de la population.

APPEL D'OFFRE RUE DU COURMONT/ RUE NOUVELLE

Madame Le Maire annonce qu'un appel d'offre est sur le point d'être lancé concernant la maîtrise d'œuvre pour les travaux Rue du Courmont, Rue de Nouvelle Monsieur Breton travaille activement sur le dossier.

Cet appel d'offre à pour but de choisir un maître d'œuvre pour lancer l'étude des travaux. (au niveau du bas de la rue du Courmont, rue nouvelle et rue des Jonquières)

Madame Le Maire annonce que nous espérons avoir plusieurs entreprises qui répondent à cet appel et ainsi lancer les travaux rapidement.

Madame Le Maire annonce que nous donnons la priorité à la rue du Courmont, la rue du Général Leclerc sera traitée ensuite.

Monsieur Lefort annonce que la route qui monte au château d'eau est abimée. Les élus annoncent que des travaux avaient déjà été réalisés auparavant sur cet axe.

GUIDE DU ROUTARD

Madame Le Maire expose la réception d'un courrier de la part du PETR concernant le guide du routard. La commission tourisme au PETR fait le tour des communes pour alimenter ce guide. Madame Le Maire demande si nous voulons en acquérir au prix de 3.82€ à partir de 10 exemplaires.

Madame Debeauvais demande si le syndicat d'initiatives ne devrait pas prendre en charges cet achat. Madame Le Maire annonce que cela représente un coût et qu'ils n'ont probablement pas le moyen de le financer.

Madame Le Maire annonce que les informations contenues dans ce guide du routard sont mises par le personnel du guide du routard contrairement au guide touristique du PETR ou les communautés de communes sont consultées pour alimenter les informations (restaurations, gîtes, personnes souhaitent y figurer). Le guide est traduit en français, anglais et néerlandais.

Le coût de participation de la communauté de commune s'élève à 500€

Madame Le Maire demande l'avis du conseil municipal concernant l'achat du guide du routard.

Le conseil accepte à l'unanimité de commander 10 exemplaires.

LIVRES SUR LONDINIÈRES

Madame Le Maire informe qu'elle a reçu en rendez-vous Monsieur RENAUD, passionné d'histoire et de recherches (cartes postales et anecdotes)

Monsieur RENAUD a un projet d'éditer un livre nommé « la belle époque » contenant des informations sur Londinières.

Madame Le Maire, informe d'un nouvel entretien le 29 mars 2021 avec M. RENAUD M. FAUVEL M. RUC concernant la suite de ce projet. Ils souhaiteraient que la commune de Londinières en achète quelques-uns en vue de les offrir dans diverses occasions.

Monsieur ANGER demande quelles dates sont concernées par ce livre ;

Madame Le Maire informe que ce livre reprendra l'histoire à partir de 1900 jusqu'avant la guerre.

Madame Le Maire annonce en parallèle le souhait de lancer un projet concernant la mise en lumière de l'histoire de Londinières et mettre en place des panneaux sur l'ensemble de la commune pour partager ces précieuses informations avec les touristes et les visiteurs.

Madame Le Maire informe que des subventions de l'Europe sont disponibles pour réaliser ce genre de projet et demande l'avis du conseil.

L'ensemble du conseil est favorable.

PARTICIPATION FINANCIERES FONCTIONNEMENT DU SMUR

Madame Le Maire informe que nous avons reçu un courrier de la Mairie de la ville d'Eu concernant une demande de participation financière du SMUR.

Madame Le Maire rappelle qu'une convention a été signée entre la ville d'Eu et le centre Hospitalier de Dieppe, le centre hospitalier de Eu et le service départemental d'incendie et de secours en 1997 Le SMUR de la région Eudoise est intervenu (en dehors de son périmètre), dans notre commune, une seule fois pour l'année 2020. Une participation financière des communes à hauteur de 0.50 € par habitant est demandée.

Madame Le Maire demande l'avis du conseil.

Le conseil trouve cela excessif pour 1 seule intervention et refuse de participer financièrement.

PORTES AUTOMATIQUES

Madame Le Maire annonce la possibilité d'installer un boitier avec une clef afin de sécuriser l'accès à la télécommande de la porte automatique, dans le but de sécuriser au maximum les locaux de la mairie.

Un devis a été reçu par l'entreprise RECORD pour un montant de 322€ HT

Madame Le Maire demande s'il y a des oppositions à mettre en place ce système. Monsieur HURARD demande si nous pouvons trouver d'autres solutions alternatives. Madame Le Maire annonce l'intervention d'un technicien pour régler la porte au niveau de la détection de présence et demandera l'avis de celui-ci concernant ce boitier.

SDE76 RUE DES CANADIENS

Madame Le Maire annonce que nous avons déjà délibéré en 2020 concernant le projet en cours Rue des Canadiens ; dont le montant prévisionnel s'élève à 224 177,52€ TTC et pour lequel la commune devra participer à hauteur de 74 140,59€ TTC concernant les travaux d'éclairage public et d'enfouissement des lignes téléphoniques.

Madame Le Maire demande une nouvelle fois l'adoption du projet ci-dessus, l'inscription des dépenses d'investissement au budget communal de l'année 2021, l'autorisation de demander au SDE76 de programmer les travaux ainsi que l'autorisation de signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention.

Le conseil l'autorise à l'unanimité.

DEVIS COURTOIS

Madame Le Maire présente le devis d'achat d'un écran TV pour la salle des conseils afin de projeter des documents lors des réunions conseils et autres réunions. Le montant du devis s'élève à 1022.60 € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'autoriser Madame Le Maire à acheter un écran.

Madame Le Maire annonce également le projet de la communauté de commune pour mutualiser les moyens et s'équiper d'enceinte audio.

La crise sanitaire et le confinement total a mis à mal les réunions en présentiel c'est pourquoi le fait de s'équiper de matériel informatique est à l'étude. Cela permettrait aux personnes de pouvoir de participer aux réunions.

INSCRIPTIONS ECOLES DES ENFANTS EXTERIEURS COMMUNE

Madame Le Maire annonce qu'une demande a été faite pour l'inscription d'un enfant résident à Bailleul Neuville (hors commune) pour être scolarisé à Londinières, pour motif : organisation familiale.

Jusqu'à aujourd'hui pour ces élèves extérieurs aucun frais n'est demandé. Seules les communes de Fréauville et Croixdalle avec qui nous avons signé une convention, participent aux frais de scolarité.

Madame Le Maire annonce que la loi nous autorise à demander des frais participatifs à la commune de résidence. L'article L. 212-8 du Code de l'Education prévoit que la répartition des dépenses de fonctionnement, lorsque les écoles maternelles, les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence ;

Madame Le Maire demande l'avis au conseil au sujet de délibérer pour décider de facturer ou non les communes de résidence. (Hors convention signée)

Monsieur Hurard annonce qu'indirectement Fréauville et Croixdalle sont impactés par l'inscription d'enfants d'autres communes.

Monsieur Lecourt prend la parole pour annoncer qu'une commune qui a les infrastructures nécessaires peut refuser de payer.

Madame EVRAD Sandra demande si nous ne pourrions pas faire cela sous forme de convention avec toutes les autres communes.

Madame Le Maire répond que notre but n'est pas de « dépeupler » les écoles alentours, c'est pourquoi les conventions ont été prises seulement avec Fréauville et Croixdalle qui ont montré le besoin (manque d'écoles)

Monsieur ANGER intervient et propose que ce soit aux parents de faire la démarche auprès de leur Mairie de résidence pour l'accord de règlement.

Monsieur LECOURT annonce que le coût direct par enfant en maternelle s'élève à plus de 1000€ (frais éclairage, chauffage, personnels...)

Madame Le Maire demande l'autorisation à partir d'aujourd'hui d'accepter les dossiers d'inscriptions après étude de la motivation de la demande, sous conditions de prise en charge du règlement par les communes de résidence.

Monsieur ANGER intervient et demande si seulement la maternelle est concernée ; Madame Le Maire répond que non, la primaire aussi.

Monsieur ANGER, répond que l'école est gratuite et obligatoire et que nous ne pouvons pas demander la participation financière des parents à défaut de celui de leurs communes de résidence.

Madame Le Maire lui répond que l'école est gratuite et obligatoire mais si elle existe dans leurs lieux de résidence nous ne sommes pas obligés d'accepter ces inscriptions à titre gratuit.

Pour les enfants hors Londinières, Fréauville et Croixdalle déjà accueillis, nous avons accepté par simple lettre d'accord de la mairie de résidence.

Le conseil municipal décide d'accepter des nouvelles inscriptions d'enfant hors communes cités précédemment avec l'accord de la mairie de résidence et leur confirmation de prise en charge des frais de scolarités à partir de la rentrée 2021-2022

Madame Martel demande dans le cas d'un commerçant qui installerait son commerce à Londinières et habiteraient hors communes, comment sera géré ce type de demande.

Madame Le Maire répond que le cas pourra être étudié.

Madame Evrard intervient pour les communes qui n'ont pas d'école dans leurs communes. Madame Le Maire informe que certaines communes font parties d'un SIVOS et donc disposent d'une école.

TRAVAUX

ENFOUISSEMENT

Madame Le Maire donne la parole à Monsieur Dumouchel qui annonce que FORLUMEN vont raccorder les maisons individuelles (branchement électrique) rue de Grainville à partir du 15 avril 2021. A l'heure actuelle seul l'éclairage public est raccordé.

Concernant la route de SMERMESNIL, il y a un tiers d'enfouissement effectué. L'entreprise sera obligée de faire des traversés de route pour le raccordement car ils sont situés dans une zone sourceuse.

Monsieur Dumouchel informe qu'une fois le chantier fini, les travaux commenceront Route de Croixdalle.

Monsieur Dumouchel informe qu'un courrier a été envoyé à Orange concernant l'enfouissement du réseau électrique et télécom Route de Boissay. En effet, il y a environ une dizaine d'années, l'entreprise INEO pour le compte SDE76 ont réalisés les travaux, les fourreaux ont été posés mais à ce jour la ligne aérienne est toujours en service. La fibre est en cours de déploiement. C'est donc pourquoi il nous paraît non-judicieux qu'elle soit installée sur les poteaux alors que les fourreaux sont déjà posés.

Monsieur Hurard informe qu'ENEDEDIS ont enlevé des fils isolant pour les travaux sur la maison qui a été incendiée, route de Croixdalle.

MUR DU CIMETIRE ET PRESBYTERE

Monsieur Dumouchel informe que l'entreprise MATEBAT va intervenir pour le mur du cimetière pour un montant de 17 000€ (première tranche). Les tranches 2020 et 2021 seront effectués en même temps pour cause de retard.

Concernant le mur du presbytère, un devis a été demandé pour la réalisation d'un chéneau en béton Nous allons demander un devis à un couvreur pour une couverture tôle bac acier ou ardoises pour comparatif et solution alternative. En effet l'accès au presbytère va engendrer des frais, il faut étudier plusieurs pistes.

LOGEMENT ECOLE MATERNELLE

Monsieur Dumouchel informe nous allons installer des volets dans le logement de l'école primaire suite à la demande de notre locataire Madame Mauduit. Des devis sont en cours.

CHEMIN COMMUNALE BOISSELET

Monsieur Dumouchel informe que des devis sont en cours dans le but de refaire l'entrée sur 20 à 30 mètres du chemin communal à Boisselet.

JARDINS DES POMMIERS

Monsieur Dumouchel informe que la tranche 2 aux jardins des pommiers va démarrer le vendredi 19 mars 2021 avec les travaux de l'entreprise GHPT. La cuve réserve incendie va être enterrée prochainement.

DIVERS

Monsieur Dumouchel remercie Michel Courtois et Henri HUSSON pour la réparation des candélabres de l'église.

Madame Le Maire annonce que certains véhicules se garent sur la voie douce route de Dieppe et que nous devons mettre en place une solution pour pallier à ce problème récurrent.

Monsieur Dumouchel informe qu'un devis de potelets a été demandé, qui est estimé à 1170€HT les 10. Monsieur LEFORT demande à quelle distance des uns des autres vont-ils être posés ? Monsieur Dumouchel lui répond à 2 mètres.

Monsieur Anger, propose la solution de rondins de bois fraisés d'un diamètre de 10 cm qui empêcherait les automobilistes de se garer. Nous devons se renseigner pour la conformité à la sécurité routière. Monsieur DUMOUCHEL engage des recherches et devis.

TRAVAUX MAIRIE AVENANT

Madame le Maire présente deux avenants au marché public;

Avenant : LOT 8 OTIS APPAREIL ELEVATEUR

Le présent avenant porte sur la fourniture d'un KIT OTIS CONNECT en plus-value suivant le devis détaillé n° 45KCPLTE -A

L'ensemble de cet avenant a une incidence financière en plus-value de + 1 176.00 €TTC

Avenant : LOT 5 COURTOIS FRERES

Le présent avenant porte sur des travaux supplémentaires de fourniture et pose de pieds sur les radiateurs fonte et pose de radiateurs verticaux à la place des radiateurs horizontaux et suivant le devis détaillé

L'ensemble de cet avenant a une incidence financière en plus-value de + 881.90€ TTC

Madame Le Maire demande l'autorisation de signer les deux avenants cités ci-dessus

Le conseil autorise à l'unanimité.

ORGUES ROETHINGER

Madame Le Maire donne la parole à Adrien Courtois qui nous informe avoir eu rendez-vous avec M. PETIT DEMANGE facteur d'orgue le 05 Février 2021 concernant la mise en état de l'orgue, il va nous faire un état des lieux ainsi qu'un devis.

Il a constaté le manque de sécurisation de l'instrument et l'absence d'extincteur. Il préconise également d'installer un moyen de sécurité lors des interventions de remise en état.

Adrien Courtois à également contacté la mairie de Bosc-le-Hard, qui a récemment remis leur orgue en état, il lui a donné les coordonnées d'une autre entreprise basée à Pornic (Bretagne) M. Dominique Gervais.

Au niveau du financement des travaux, Adrien Courtois propose de contacter la fondation du patrimoine du département qui offre d'intéressantes possibilités pour l'organisation d'une souscription.

Adrien Courtois informe l'organisation de la journée mondiale de l'orgue le 10 mai 2021. En cette occasion, un concert en deux parties sera organisé le dimanche 9 mai 2021 à 15h00. Nous profitons de ce moment pour récolter des fonds auprès de la population. Les dons peuvent être déductible des impôts.

Monsieur Michel Courtois intervient concernant les traces d'eau sur l'orgue qui provient probablement selon lui du chéneau bouché ou d'une fuite non localisée. De ce fait, une plaque en zinc a été installée pour protéger l'orgue.

Madame Le Maire informe que nous sommes déjà intervenus pour rechercher la cause de cette fuite. Sans succès.

Madame Le Maire, autorise la demande auprès de Monsieur Gervais afin d'obtenir plusieurs devis comparatifs. Monsieur Adrien Courtois annonce que nous allons en récolter 3 au total.

TONTE POUR LE CECL

La tonte du terrain du Club Canin est refacturée chaque année pour moitié (reste pris en charge par la commune) soit un montant de 943,44€ TTC.

Madame Le Maire demande l'autorisation du conseil de verser une subvention de ce montant afin de soutenir le club dans le contexte sanitaire actuel.

Monsieur ANGER questionne quelles associations pourraient être impactée par ces frais de tonte. Madame Le Maire lui répond que le club de football utilise également le terrain mais que s'agissant prioritairement d'enfants, la commune prend en charge les tontes.

Le conseil municipal autorise la subvention à hauteur de 943,44 € TTC

BUDGETS

Monsieur LECOURT annonce que les dates du budget sont à faire avant le 15 avril et déposer le 30 avril, de ce fait la commission des finances se réunira le 1^{er} avril 2021 à 18h30

Le Conseil Municipal se réunira également le mardi 13 avril 2021 18h30 pour entériner les comptes.

Monsieur Lecourt informe que les votes du budget doivent obtenir la majorité absolue et qu'il n'est pas possible d'utiliser le pouvoir, il faut être présent.

Madame le Maire informe que les votes du budget de la communauté de commune auront lieu le 08 avril 2021 à 20h

INFORMATION DIVERSES

Madame Le Maire informe qu'une information dans les boites aux lettres sera distribuée prochainement dans le but de récupérer les cartes de déchetterie dans chaque mairie. (Cartes mises en place par la communauté de commune.)

Cette carte nominative permettra aux habitants de la communauté de communes d'accéder à la déchetterie et permettra à l'agent d'identifier plus facilement les personnes autorisées d'accès.

Madame Le Maire annonce un dépistage massif à Londinières qui a déjà eu lieu le 10 et 11 mars, 53 personnes se sont faites tester.

L'opération est renouvelée le 17 et 18 mars 2021

Madame Le Maire informe qu'une vaccination de PFIZER va avoir lieu le lundi 22, mercredi 24 et lundi 29 mars 2021. Les rendez-vous ont été fixés par les médecins.

Madame Le Maire appelle au bénévolat pour aider le centre de vaccination de Neufchâtel.

Madame Le Maire intervient suite à la parution de l'article sur le journal le réveil au sujet des bandes jaunes mise en place rue de Verdun et informe que personne ne s'est manifesté à ce jour à la mairie.

Madame Martel annonce également l'arrivée de nouveau gestionnaire au U EXPRESS : Mr et Mme AUMONT.

La séance est levée à 21h15

Ainsi délibéré et signé après lecture les jours, mois et an susdits.